



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Seizième session

28 février-25 mars 2011

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : prise en compte systématique de l'égalité des sexes, situations et questions de programme

**Rapport du Fonds de développement
des Nations Unies pour la femme sur les activités
menées par le Fonds d'affectation spéciale
pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur les activités menées par le Fonds pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.

* E/CN.6/2011/1.



Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités menées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Résumé

Le présent rapport décrit les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, un dispositif interinstitutions de subventions, et le programme du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est un important dispositif multilatéral de subventions qui a pour unique rôle de soutenir les efforts déployés au niveau des pays et au niveau local en vue de mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, il est administré par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, qui fait partie d'ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. À ce jour, il a soutenu 317 programmes dans 124 pays et territoires et distribué plus de 60 millions de dollars.

2. Le rapport qui suit, présenté à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-cinquième session et au Conseil des droits de l'homme à sa seizième session, décrit les progrès et les réalisations du Fonds en 2010 (par. 3 à 41) ainsi que les principaux aspects du programme d'UNIFEM concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (par. 42 à 67).

II. Historique et contexte

3. Au cours des 10 dernières années, la communauté internationale a décidé par consensus que si l'on voulait faire progresser l'action internationale en faveur des droits de l'homme, de la paix et la sécurité, de la réduction de la pauvreté et du développement, il fallait nécessairement mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. La volonté politique plus affirmée de combattre ce fléau s'est traduite à l'échelle des pays par la multiplication et le renforcement des lois, politiques et plans d'action à cet effet, et à l'échelle internationale, aux plus hauts niveaux, par des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité¹

¹ Résolutions 61/143, 62/133, 63/155 et 64/137 et projet de résolution A/C.3/65/L.17/Rev.2 de l'Assemblée générale concernant l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes; résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

appelant à prendre des mesures énergiques et à mobiliser plus de ressources pour lutter contre cette pandémie mondiale.

4. Le Fonds d'affectation spéciale est bien placé pour mettre à profit la dynamique actuelle en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. De récentes résolutions de l'Assemblée générale soulignent expressément qu'il importe de continuer à renforcer son efficacité en tant que dispositif de financement au niveau du système des Nations Unies, rappelant l'objectif des 100 millions de dollars de subventions annuelles d'ici à 2015 fixé par le Secrétaire général dans sa campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». En 2010, l'Assemblée générale a instamment demandé aux États d'accroître substantiellement leurs contributions au Fonds² afin de remédier à l'insuffisance des ressources et ainsi donner suite de façon effective aux demandes croissantes de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

5. Guidé par un nouveau plan stratégique pour 2010-2015 intitulé « Vision 2015 », le Fonds concentre son action sur trois objectifs prioritaires : concrétiser les engagements pris en faveur des femmes et des filles; déterminer quelles mesures sont efficaces pour combattre la pandémie de violence qui les frappe; et établir de nouveaux partenariats et accroître la participation et l'adhésion au Fonds à l'échelle du système et au-delà. Les progrès accomplis par le Fonds en 2010 dans la réalisation de ces objectifs sont résumés aux paragraphes 6 à 29 ci-dessous.

III. Concrétiser les engagements pris

6. Le Fonds d'affectation spéciale s'emploie avant tout à appuyer la mise en œuvre de lois, de politiques et de plans d'action destinés à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Les projets qui font participer plusieurs secteurs et encouragent les partenariats entre les parties intéressées sont prioritaires. Ainsi qu'il est exposé ci-dessous, les bénéficiaires du Fonds s'emploient à promouvoir la prévention primaire tout en élargissant leurs services aux rescapées d'actes de violence. Par ailleurs, ils renforcent le dispositif juridique et politique en facilitant l'accès à la justice et en faisant en sorte que les engagements pris en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes se traduisent par des mesures budgétaires et des actions concrètes. L'accent est mis sur les projets qui tendent à satisfaire les besoins des groupes particulièrement marginalisés ou négligés, notamment les jeunes, les femmes vivant dans des zones de conflit et les femmes autochtones. Le Fonds donne la priorité aux interventions qui abordent la violence à l'encontre des femmes et des filles sous un angle global, comme en témoigne le guichet spécial de financement créé pour examiner les liens entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida.

7. Les investissements du Fonds d'affectation spéciale donnent des résultats prometteurs pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Conscients de ce succès, les gouvernements et les organismes du système des Nations Unies donnent aux bénéficiaires les moyens de travailler à plus grande échelle pour que leurs projets aient le meilleur impact possible, tandis que dans le monde entier, les organisations de la société civile reproduisent les pratiques et les

² A/C.3/65/L.17/Rev.2, par. 20.

stratégies du Fonds. Le fait que les projets soutenus par celui-ci soient reproduits et mis en œuvre à plus grande échelle atteste de l'efficacité des interventions des bénéficiaires auprès des institutions sociales et publiques, ce que reflètent les budgets dégagés pour ces interventions et les autres mesures prises pour les appuyer. Les bénéficiaires encouragent également le changement au niveau local, ainsi qu'en témoignent les décisions de nombreux chefs religieux et traditionnels d'interdire les pratiques traditionnelles néfastes au sein de leurs communautés et de militer contre les autres formes de violence à l'égard des femmes. Enfin, le nombre d'hommes et de garçons qui dénoncent publiquement la violence à l'encontre des femmes et celui des femmes et des filles qui rompent le silence à ce propos montrent que l'action du Fonds change les mentalités et les comportements individuels qui sont à l'origine de la violence à l'égard des femmes.

8. Le Fonds d'affectation spéciale a distribué 83 subventions dans 72 pays et territoires, pour un montant total avoisinant les 47 millions de dollars. L'Afrique en a reçu la plus grande partie (29 %), suivie de près par l'Asie et le Pacifique (26 %). L'Amérique latine et les Caraïbes ont bénéficié de 20 % des subventions. L'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants en ont reçu 14 %, et les États arabes et les programmes interrégionaux, respectivement 6 % et 5 %.

Prévention primaire

9. Pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, il faut mettre en œuvre des actions durables qui s'attaquent aux causes profondes de ce fléau. Un tiers environ des subventions accordées par le Fonds d'affectation spéciale sont axées sur la prévention primaire et consacrées à de multiples interventions qui visent à changer tant les pratiques institutionnelles que les mentalités et les comportements qui conduisent à la violence. Ces interventions consistent notamment à donner aux femmes les moyens de connaître, revendiquer et faire valoir leurs droits; à sensibiliser le public à la violence dont les femmes sont victimes au moyen de campagnes d'information et de communication; et à mobiliser les populations locales afin qu'elles réclament des changements de politiques à long terme ou une application plus rigoureuse des lois et politiques existantes. En outre, 45 % au moins des bénéficiaires actuels associent les hommes et les garçons à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, tandis que 25 % s'assurent le concours des chefs religieux et traditionnels pour changer la perception locale de la question.

10. Les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale appliquent des stratégies visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes victimes de multiples formes de discrimination, tels ceux qui travaillent avec les populations autochtones et les groupes ethniques minoritaires en Bosnie-Herzégovine, au Chili, au Guatemala, en Inde, au Mexique, au Népal et aux Philippines. En Jamaïque, le collectif de théâtre Sistren utilise les arts du spectacle pour autonomiser les femmes des quartiers pauvres, urbains et très instables de Kingston. En organisant des représentations de théâtre de rue grâce auxquelles il a déjà touché plus de 5 000 personnes, Sistren donne aux femmes la possibilité de partager leurs expériences personnelles dans un environnement sûr et encourage les individus, et même les communautés entières, à régler leurs différends de manière pacifique. Ce collectif, qui est à présent reconnu

aux niveaux national et international³ pour avoir mis l'art au service de la lutte contre les violences sexistes, a collaboré avec plusieurs ministères et avec le PNUD en vue de partager son modèle avec des écoles et des collectivités dans le pays tout entier.

11. Le Fonds d'affectation spéciale soutient dans toutes les régions des programmes axés sur la participation des hommes et des garçons aux activités de lutte contre la violence à l'égard des femmes, appuyant notamment le premier projet de ce type entrepris à grande échelle au Moyen-Orient. Oxfam (Grande-Bretagne) et son partenaire au Liban, Kafa, ont mis au point un modèle visant à permettre aux organisations féminines de faire participer des hommes aux campagnes d'élimination de la violence. Ces organisations ont ainsi noué des partenariats avec différents intervenants, notamment des étudiants, qui les ont aidées à concevoir des messages d'information destinées à être diffusés dans les médias, les universités et autres espaces de débat public au Liban. Grâce à une campagne de sensibilisation aux conséquences de la violence à l'égard des femmes sur la société dans son ensemble, 128 parlementaires ont soutenu un projet de loi sur la violence familiale avant même l'ouverture des débats législatifs. Une initiative interrégionale lancée par l'Instituto Promundo au Brésil, au Chili, en Inde et au Rwanda a sensibilisé 7 000 hommes et garçons aux causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et les a amenés à être moins violents dans leur vie quotidienne. Cette initiative est une réussite sans précédent : au Brésil et au Rwanda, des participants reconnaissent avoir renoncé à la violence conjugale grâce aux enseignements reçus, tandis qu'en Inde, d'autres se réunissent à intervalles réguliers pour s'assurer que chacun s'en tient bien à ses résolutions. En 2010, le programme de Promundo au Brésil a remporté un prix régional au concours mondial « Changing lives through football » (Changer des vies grâce au football) organisé par Nike et Changemakers en parrainant un tournoi de football étalé sur quatre mois qui a fait participer des hommes et des garçons à une campagne d'élimination de la violence à l'égard des femmes (voir <http://www.changemakers.com/football>).

12. En Éthiopie, en Gambie, en Guinée, au Mali et au Sénégal, les bénéficiaires du Fonds obtiennent d'excellents résultats en faisant des chefs religieux et traditionnels et des chefs de communautés des agents du changement pour prévenir et condamner la violence à l'égard des femmes. Le programme de formation organisé par Action Aid à l'intention des chefs religieux et traditionnels de cinq régions éthiopiennes a conduit 16 chefs qui auparavant soutenaient des pratiques traditionnelles néfastes tels le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine à interdire ces pratiques au sein de leurs communautés. Au Moyen-Orient, les bénéficiaires ont également constaté que le fait d'associer les chefs religieux aux activités de prévention de la violence et aux interventions catalysait l'évolution des mentalités et des comportements au sein des communautés religieuses. Mettant à profit la coopération du Ministère des affaires islamiques, le Comité international de secours et ses partenaires en Jordanie font appel aux imams locaux pour faire comprendre aux membres des communautés religieuses le problème de la violence à l'égard des femmes et aider les rescapées à avoir accès aux services dont elles ont besoin.

³ En 2010, Sistren a reçu le prix « puma.creative Mobility Award » pour promouvoir son modèle dans l'ensemble des Caraïbes. Voir http://www.creativecaribbeanetwork.com/page/4979?forum_start=n5004#comment-5004.

13. En Asie du Sud-Est et en Amérique centrale, les bénéficiaires du Fonds conjuguent la mise en place de stratégies d'information avec l'utilisation de nouveaux médias et outils de communication pour sensibiliser la population à la violence à l'égard des femmes et associer de nouveaux partenaires à leurs activités de prévention. En 2010, Equal Access Nepal a reçu le prix spécial aux One World Media Awards pour sa couverture médiatique exceptionnelle du monde en développement (voir http://oneworldmedia.org.uk/awards/shortlist-winners/special_award/). Son émission radiophonique hebdomadaire, *Samajhdari* (« Intercompréhension ») a été récompensée pour avoir sensibilisé 1 million d'auditeurs aux liens entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida. Quelque 60 groupes se sont réunis chaque semaine pour écouter l'émission et débattre des thèmes abordés par l'invité du jour, une personne vivant avec le VIH. Les animateurs de ces groupes, tous formés aux aspects juridiques de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida, ont aidé les intéressées à entrer en contact avec des prestataires de service et ainsi contribué à multiplier par deux le nombre de femmes qui sollicitent l'assistance et les soins voulus. Au Nicaragua, Puntos de Encuentro recourt à des campagnes dans les médias et à des stratégies d'information et de mobilisation de la population pour changer les normes sociales et les mentalités à l'origine de la violence à l'égard des femmes. Tirant parti du succès de sa série télévisée *Sexto Sentido*, qui est également financée par le Fonds et a été primée et saluée par la communauté internationale, cette organisation produit actuellement un nouveau « feuilleton social » qui traite de l'exploitation sexuelle des adolescents à des fins commerciales. Ce feuilleton sera diffusé au Nicaragua, dans d'autres pays d'Amérique centrale et en République dominicaine en juillet 2011.

Rendre plus accessibles les services d'aide aux femmes rescapées de la violence

14. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies soutient des actions coordonnées, globales et multisectorielles qui répondent aux besoins interdépendants des rescapées de la violence : sécurité et protection, accès aux soins de santé, droits reconnus par la loi, particulièrement en matière de propriété et de succession, sécurité et droits économiques. Le tiers de l'aide actuelle du Fonds obéit à des stratégies de soin, de traitement et de réadaptation des victimes et des rescapées de la violence. Un programme du mouvement Manuela Ramos a contribué à accroître de 14 % le taux de déclaration des violences conjugales dans une région péruvienne isolée et exposée aux conflits, dont la population est majoritairement autochtone. Dans des circonstances où il est difficile d'atteindre les rescapées pour les aider, la coordination intersectorielle des intervenants a été considérablement améliorée par la création d'une équipe spéciale composée de fonctionnaires, de représentants d'associations civiles et de prestataires de services, chargée de mettre au point un protocole d'intervention interorganismes pour répondre aux besoins des survivantes. Les services sociaux cambodgiens ont élaboré le premier dispositif de proximité du pays, qui permet aux femmes ayant survécu à des violences sexuelles de se faire aider dans leur milieu habituel. Cette solution a été imaginée pour répondre aux besoins de 80 % des femmes et des filles qui préfèrent être aidées dans leur environnement plutôt qu'en foyer d'accueil. Le nombre de femmes bénéficiant de ces services de proximité ayant augmenté de 25 %, la population est de mieux en mieux informée des causes et des conséquences des agressions sexuelles et les bureaux locaux sont mieux en mesure de venir en aide aux rescapées et de les

aiguiller sur des services juridiques et médicaux, des consultations utiles et des services d'évaluation des risques et de protection.

15. Les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies prennent en charge de manière coordonnée des femmes vivant avec le VIH/sida qui risquent de subir des violences et des femmes ayant survécu à des violences auxquelles les services relatifs au HIV/sida pourraient être utiles. L'organisation Médecins pour l'enfance a élaboré à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) un modèle très efficace de prise en charge intégrée des mères et des femmes enceintes séropositives. Divers services, publics et privés, se sont unis pour mettre au point un dispositif commun permettant d'atteindre cette population à très haut risque jusque-là mal desservie. Après une phase pilote dans le district de Kalininsky, la municipalité a étendu le programme à tous les prestataires de services de la ville. À ce jour, près de 600 femmes ont reçu une aide sous forme d'accompagnement psychologique et social, de conseils juridiques, d'hébergement provisoire ou de soutien matériel.

16. Fournir des services à des rescapées de la violence qui vivent dans des situations de conflit, d'après conflit ou d'instabilité pose un ensemble de problèmes complexe et appelle les 17 % de bénéficiaires du Fonds qui travaillent dans ce cadre à faire preuve d'imagination dans leurs interventions. La branche britannique de l'organisation International Medical Corps a élaboré un modèle de soins mobiles afin de procurer un traitement complet aux Centrafricaines qui se sont installées dans le nord du Cameroun après avoir survécu à des violences sexuelles. Le nombre de celles qui bénéficient de soins et de conseils médicaux a quadruplé au cours de l'année où ce modèle a été mis en application. La pratique des tests de séropositivité et les traitements antirétroviraux nécessaires aux survivantes, séropositives pour la moitié d'entre elles, est devenue courante alors qu'elle était auparavant inexistante. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a alloué au programme des réparations de la Sierra Leone un financement, le premier du genre, pour que les actions menées que comprend ce programme soient adaptées aux besoins des rescapées de violences sexuelles. Grâce à la collaboration étroite des associations féminines locales, le programme a enregistré 3 600 victimes de violences sexuelles, dont 600 parmi les plus vulnérables ont été retenues pour bénéficier de mesures de réparation. Au bout d'un an seulement, 300 femmes participent, dans 14 districts du pays, à des formations professionnelles, premier pas sur la voie de moyens de subsistance stables et d'une vie exempte de violence.

Mobilisation politique et budgétaire aux fins des projets

17. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies finance des réalisations qui cherchent à combler les lacunes les plus graves de l'application des lois et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, réalisations qui vont de la collecte de données normalisées à l'action politique en passant par le renforcement des moyens des agents de l'État et autres parties intéressées chargés de faire appliquer et respecter la loi.

18. Près de 60 % des bénéficiaires du Fonds recueillent et analysent des données utiles à la constitution de la base empirique sur laquelle sont élaborées les mesures et effectué le suivi de l'accomplissement des engagements pris au niveau national en faveur de l'élimination de la violence envers les femmes. Dans le cadre de l'initiative interrégionale, Femmes et villes International, sont collectées des

données utiles pour combattre le harcèlement quotidien et les violences sexuelles dans l'espace urbain. Dans quatre villes de continents différents, Delhi (Inde), Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Petrozavodsk (Fédération de Russie) et Rosario (Argentine), des femmes sont associées à des activités de recherche participatives telles que des enquêtes de rue, des bilans de sécurité des quartiers et des discussions visant à mettre en évidence les principaux problèmes de sécurité locaux. Dans toutes les villes, les éléments d'information ainsi obtenus ont convaincu les décideurs politiques et les autres parties concernées d'améliorer la sécurité des espaces publics. À Delhi, le partenaire local a été invité par la municipalité à prêter son concours à la conception d'une nouvelle voie urbaine, initiative qui allait permettre, pour la première fois en Inde, de tenir compte de la sécurité des femmes dans un projet d'urbanisme. À Petrozavodsk, les résultats des enquêtes sur la sécurité des femmes ont convaincu les responsables de la police locale de faire les premières statistiques criminelles différenciées selon le sexe de l'histoire du pays.

19. Les bénéficiaires du Fonds s'emploient presque tous à renforcer les moyens institutionnels et professionnels des instances chargées de la mise en œuvre des lois, des mesures et des plans d'action qui visent à éliminer les violences envers les femmes. L'organisation non gouvernementale Refleksione a mis en place avec succès un guichet unique pour appliquer au niveau local la nouvelle loi albanaise relative à la violence conjugale. Dans les cinq communes concernées, plus de 300 agents du service public ont été formés et deux institutions ont été créées localement : un conseil de direction où sont représentées les administrations qui travaillent sur la violence conjugale et un groupe de travail technique rassemblant des prestataires de services chargé d'appliquer les décisions du conseil. Maintenant que quatre communes ont pris des engagements budgétaires et que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies lui a renouvelé son soutien, Refleksione double son champ d'action pour l'étendre à 10 communes. Dans six pays insulaires du Pacifique (Samoa, Tuvalu, Kiribati, Tonga, Îles Cook et Îles Salomon), un autre bénéficiaire renforce les capacités des associations féminines locales qui militent pour combler les lacunes du droit national de la lutte contre la violence envers les femmes. À Nauru, la pression exercée par des associations féminines sur les parlementaires pour qu'ils incorporent une législation type réprimant la violence envers les femmes dans le code pénal au moment de sa révision a fait modifier le projet de texte de manière à étendre la définition du viol et à ériger les violences conjugales en infraction pénale.

20. D'autres bénéficiaires du Fonds s'occupent de faire appliquer les lois réprimant les violences envers les femmes en œuvrant à la consolidation de l'appareil judiciaire et à l'amélioration de l'accès à la justice offert aux femmes ayant survécu à des violences. Une organisation de défense des droits des femmes implantée dans l'est de la République démocratique du Congo, Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI), est soutenue par le Fonds dans sa lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles dans un pays en conflit depuis des décennies. En mettant sur pied un système d'audiences foraines pour juger les affaires de violences sexuelles dans les localités rurales, SOFEPADI a réussi à réduire le retard de traitement des affaires et à encourager les victimes à porter plainte. À ce jour, plus de 150 plaintes ont été déposées, qui ont abouti à des condamnations dans 70 cas. Compte tenu des résultats obtenus par SOFEPADI en matière d'action judiciaire et de restauration de la confiance dans la loi dans l'est de

la République démocratique du Congo, le Gouvernement français soutient le projet en finançant trois tribunaux itinérants.

IV. Création de nouveaux partenariats et promotion de l'appropriation et de la participation

21. La violence à l'égard des femmes s'étend à tous les secteurs, à tous les groupes de population et aux espaces tant publics que privés, requérant l'intervention de multiples acteurs. Faire en sorte que participent à cette intervention ceux qui ont toujours lutté contre la violence à l'égard des femmes ainsi que de nouveaux acteurs est donc l'une des principales caractéristiques de la stratégie du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, laquelle s'attache essentiellement à instaurer de larges partenariats et à obtenir le soutien d'un nombre croissant d'acteurs, parmi lesquels les États Membres de l'ONU, les donateurs (privés et individuels), les organisations non gouvernementales et les organismes apparentés à l'Organisation.

22. Le Fonds d'affectation spéciale repose sur des partenariats conclus avec les institutions de l'ONU dont il s'efforce d'élargir la place au sein du système. Le Comité interorganisations d'évaluation du programme, composé d'organismes des Nations Unies travaillant aux niveaux mondial et sous-régional, est un cadre essentiel pour accroître ces synergies. Il conseille le Fonds sur les décisions stratégiques et les questions d'octroi des subventions. Au niveau sous-régional en particulier, il contribue à établir des liens entre les efforts menés par l'ONU et les priorités nationales. Grâce à cette structure décentralisée et largement participative, les allocations de fonds coïncident étroitement avec les capacités et les besoins des différents pays et régions, renforçant ainsi la pertinence globale de l'action du Fonds par rapport aux priorités et à la situation des pays concernés.

23. En 2010, les 13 membres du Comité d'évaluation du programme, aux niveaux mondial et sous-régional, comprenaient des organismes des Nations Unies, des représentants d'autres mécanismes interorganisations et une importante organisation de la société civile. En 2010, les organismes du système aux niveaux mondial et sous-régional étaient les suivants : Division de la promotion de la femme, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation internationale du Travail (OIT), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau des commissions régionales à New York, UNIFEM, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), PNUD, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Comité s'est réuni quatre fois aux niveaux mondial et sous-régional afin de donner des conseils techniques et des orientations critiques pour l'élaboration de la stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2010-2015.

24. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », les subventions accordées aux équipes de pays des Nations Unies depuis 2008 ont créé des synergies directes avec les programmes de l'ONU aux niveaux national et sous-régional. Jusqu'à présent, le Fonds d'affectation spéciale a décaissé un montant de 10,6 millions de dollars dans 11 pays. Il collabore en outre avec d'autres initiatives des Nations Unies pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. La plate-forme de sensibilisation en ligne d'UNIFEM intitulée « Dites NON – Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes » (<http://www.saynotoviolence.org>) encourage

les dons en faveur du Fonds et expose les résultats obtenus par les bénéficiaires. En 2011, le Fonds se joindra à la campagne du Secrétaire général pour commémorer son quinzième anniversaire et celui de l'étude innovante approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes que le Secrétaire général avait établie cinq ans auparavant (A/61/122/Add.1 et Corr.1).

25. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a établi des partenariats avec d'importantes institutions de recherche et d'étude, y compris le Centre international de recherche sur les femmes, PATH et le projet USAID MEASURE. Il négocie actuellement de nouveaux partenariats avec des philanthropes, des porte-parole éminents et d'autres personnes capables de faire mieux connaître le Fonds, tout en élargissant la collaboration avec le secteur privé.

V. Production de savoirs et renforcement des capacités

26. Bien que le nombre et la portée des activités visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ait augmenté au cours de la dernière décennie, on note l'absence d'évaluation rigoureuse de leur impact sur la vie des femmes. Il demeure donc difficile de savoir exactement quelles sont les actions qui « fonctionnent » lorsqu'il s'agit de prévenir et de combattre cette violence. En 2010, le Fonds d'affectation spéciale a mis en œuvre les recommandations issues de l'évaluation externe de 2009, en aidant les bénéficiaires à mener des activités de suivi et d'évaluation efficaces et en améliorant ses propres processus de saisie et de diffusion des connaissances.

27. Le Fonds d'affectation spéciale a amélioré ses méthodes de suivi et d'évaluation en fournissant aux bénéficiaires des informations techniques dès la phase d'élaboration des propositions et jusqu'à celle de la formulation et de l'exécution des plans de suivi et d'évaluation. Comme dans les années précédentes, l'appel à contributions lancé en 2010 pour le quinzième cycle de subventions a recommandé aux demandeurs de consacrer 10 % des subventions à l'évaluation et 2 à 5 % au suivi. Le secrétariat du Fonds a renforcé sa propre capacité de suivi des programmes mis en œuvre par les bénéficiaires en effectuant deux fois plus de visites de suivi en 2010 que l'année précédente, soit 7 visites auprès de 18 bénéficiaires dans 14 pays, en plus du suivi régulier des activités effectué par les coordonnateurs pour le Fonds dans les bureaux sous-régionaux d'UNIFEM.

28. La nécessité de combler les lacunes concernant la capacité des bénéficiaires d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes et les connaissances sur les mesures les plus efficaces pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes est un aspect essentiel du mandat du Fonds d'affectation spéciale, comme il est indiqué dans le cadre de gestion du suivi, de l'évaluation et des savoirs pour 2008-2011. En 2010, le Fonds a institutionnalisé la formation au renforcement des capacités à l'intention de tous les nouveaux bénéficiaires dans le domaine de la conception, du suivi et de l'évaluation de programmes fondés sur des données factuelles. Il a organisé quatre ateliers régionaux de perfectionnement des compétences en trois langues, auxquels ont participé 43 organisations⁴. Ces ateliers ont été conçus à

⁴ Deux ateliers régionaux ont été organisés en juin 2010, l'un à Dakar à l'intention des bénéficiaires francophones et l'autre à Managua à l'intention des bénéficiaires hispanophones.

l'image de deux ateliers pilotes qui avaient été organisés avec succès en 2009 en collaboration avec le Centre international de recherche sur les femmes. Les bénéficiaires ont manifesté un grand enthousiasme pour cette formation et commencé à intégrer des outils de recherche, de suivi et d'évaluation fondés sur des données factuelles à leurs programmes. Trois bénéficiaires au moins ont lancé des activités d'apprentissage mutuel, afin d'examiner la possibilité d'adapter les stratégies et les pratiques à d'autres contextes.

29. En 2010, le Fonds d'affectation spéciale a effectué des investissements importants dans un système de suivi, d'évaluation et de gestion des savoirs à l'échelle mondiale. Avec une base de données perfectionnée pour la saisie des résultats, son secrétariat a commencé à déterminer les résultats des initiatives, en mettant l'accent sur certains indicateurs de succès, notamment les mesures prises pour maintenir et reproduire les projets. À commencer par son quinzième appel à contributions du 23 novembre 2010, le Fonds a lancé une procédure de soumission des demandes en ligne qui permettra au secrétariat de mieux aider les demandeurs et d'améliorer l'efficacité de la gestion et de la collecte des données fournies. Le processus d'évaluation sera aussi effectué en ligne, contribuant ainsi à la précision et à la transparence du processus d'évaluation et de sélection. Ces outils sont essentiels à l'élaboration d'un système intégré qui facilitera l'établissement de rapports axés sur les résultats et aidera le Fonds à suivre et à analyser les tendances concernant l'ensemble des subventions accordées. En collaboration avec les bureaux sous-régionaux d'UNIFEM, le Fonds a réalisé plusieurs études de cas sur les enseignements tirés et les pratiques optimales adoptées par les bénéficiaires. Enfin, les rapports d'évaluation des bénéficiaires, les manuels de formation et les outils d'information et de communication ont été compilés en vue d'enrichir le centre virtuel mondial de connaissances en ligne d'UNIFEM (<http://www.endvawnow.org/>).

VI. Cycle de subventions de 2010

30. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies octroie chaque année des subventions suivant une procédure ouverte, transparente et fondée sur la mise en concurrence, gage de la grande qualité de sa programmation et de la rigueur de la sélection des bénéficiaires. Dans ses appels à propositions, il invite les candidats à présenter des initiatives intégrées privilégiant des mesures adaptées aux besoins spécifiques de groupes particulièrement exclus ou défavorisés. La priorité est donnée aux dossiers qui mettent en avant des approches multisectorielles et la collaboration entre les diverses parties concernées, qui apportent la preuve de leur efficacité, promettant ainsi de tirer le meilleur parti des ressources, et qui attachent de l'importance à une documentation et à une évaluation rigoureuses et détaillées permettant de produire des connaissances et de les partager. Grâce à sa procédure d'attribution de subventions, le Fonds transfère des compétences techniques et des ressources du niveau mondial au niveau local, où elles sont le plus nécessaires. Il montre également que les initiatives réussies peuvent être appliquées à plus grande échelle, tout en soulignant qu'il importe de développer les capacités nationales afin d'inscrire ces initiatives dans la durée.

Des ateliers en langue anglaise ont eu lieu à Nairobi et à Bratislava en octobre et novembre 2010, respectivement.

31. En 2010, en dépit d'une grave crise économique mondiale, le Fonds d'affectation spéciale a appuyé l'application des lois, des politiques et des programmes nationaux visant à mettre fin à la violence contre les femmes, au même niveau de financement qu'en 2009. Plus de 10 millions de dollars ont été accordés à 13 initiatives dans 18 pays et territoires pour l'exécution de programmes destinés à 280 000 bénéficiaires. Les subventions accordées en 2010 complètent la quatorzième période d'octroi de subventions du Fonds, portant à 20,5 millions de dollars le montant total des subventions versées en faveur de 26 initiatives dans 33 pays et territoires⁵.

32. Depuis 2008, grâce à l'augmentation des sources de financement, le Fonds a pu accorder des subventions d'un montant supérieur et à plus long terme, rendant possibles des interventions à plus grande échelle porteuses de meilleurs résultats et propices à une action inscrite dans la durée. En 2010, il a pu une nouvelle fois accorder des subventions jusqu'à concurrence d'un montant d'un million de dollars en faveur d'initiatives menées pour la plupart sur trois années. En 2010 également, la région Asie-Pacifique a reçu le montant le plus élevé (35 %), suivie par l'Afrique (28 %), l'Europe centrale et orientale et la Communauté des États indépendants (13 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (10 %) et les États arabes (10 %), tandis que 4 % ont été attribués aux programmes interrégionaux. Le Bélarus, les Îles Marshall et Sri Lanka sont nouvellement devenus bénéficiaires. La plupart des nouveaux bénéficiaires sont des organisations de femmes (31 %), suivies par des équipes de pays des Nations Unies (23 %), des organismes de développement et des organisations de jeunes (15 %), et des organisations gouvernementales et des organisations de défense des droits de l'homme (8 % chacune).

33. Les subventions accordées en 2010 privilégient les initiatives s'occupant de la jeunesse, dont deux porteront sur les besoins des filles des régions rurales. En Chine, le Centre de développement culturel de Beijing destiné aux femmes rurales élaborera des mécanismes de protection en faveur des filles rurales abandonnées par des parents qui travaillent en ville; au Pérou, l'Asociación de Comunicadores Sociales Calandria dotera les adolescents ruraux des moyens leur permettant de devenir des dirigeants dans le mouvement visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds continue de promouvoir la participation des hommes et des garçons en accordant une subvention à la fondation consacrée à l'éducation de la mère et de l'enfant en Turquie, qui concevra un programme hautement novateur associant les pères à la prévention de la violence sexuelle au sein de la famille, et en aidant la Young Women's Christian Association de Zambie à créer 200 réseaux d'hommes pour faire campagne contre la violence.

34. D'autres bénéficiaires travailleront avec les populations particulièrement marginalisées. La Jordanian Women's Union établira le premier réseau régional en Égypte, en Jordanie et au Maroc pour lutter contre la traite et protéger les droits des travailleuses migrantes; l'association Acid Survivors Trust International lancera des stratégies innovantes pour mettre fin aux brûlures par acide pratiquées contre les

⁵ La quatorzième période d'octroi de subventions du Fonds a été effectuée en deux étapes. La première série de subventions administrée en 2009 provenait des contributions reçues à la fin du troisième trimestre de l'année qui se sont élevées à 10,5 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 10 millions de dollars reçu au dernier trimestre de 2009 a permis au Fonds d'accorder une seconde série de subventions au cours du premier trimestre de 2010, au titre de la quatorzième période.

femmes au Cambodge, au Népal et en Ouganda. Pathfinder Mozambique utilisera les services de santé sexuelle et procréative comme moyen d'atteindre les victimes de la violence, comme les adolescents et les femmes vivant avec le VIH. En Inde, au Népal et aux Philippines, la Asia Indigenous Peoples Pact Foundation aidera les dirigeants autochtones locaux à mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la réforme des lois coutumières qui tolèrent la violence à l'égard des femmes.

35. D'autres bénéficiaires s'emploieront à combler les lacunes dans les législations et à renforcer les capacités nationales en matière d'application des politiques et de respect des lois destinées à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. En collaboration avec les organismes gouvernementaux, Women United Together Marshall Islands sensibilisera le public et renforcera la législation et les protocoles nationaux ayant trait à la violence familiale. Au Burundi, le Ministère des droits de l'homme et de l'égalité des sexes lancera une initiative multisectorielle globale pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste. Au Bélarus, en Indonésie et à Sri Lanka, les équipes de pays soutiendront les interventions multisectorielles visant à faire appliquer les lois nationales destinées à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. On trouvera un récapitulatif de toutes ces nouvelles subventions sur le site Web du Fonds d'affectation spéciale (http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund_grantees.php).

VII. Mobilisation des ressources

36. Le Fonds d'affectation spéciale ne pourra mettre en œuvre sa vision stratégique en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles au niveau des pays que s'il réussit à mobiliser les ressources nécessaires. Les appels lancés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/143, 62/133, 63/155 et 64/137 en faveur de l'augmentation des ressources allouées au Fonds d'affectation spéciale ont eu pour effet d'accroître la capacité du Fonds dans ce domaine. Son nouveau plan stratégique privilégie les activités de sensibilisation en direction des secteurs public et privé afin de mobiliser des ressources et d'établir des partenariats pour assurer sa viabilité à long terme.

37. S'agissant des aides accordées en 2010 pour achever le quatorzième cycle d'octroi de subventions, le Fonds a reçu le soutien des Pays-Bas, du Danemark, de la Norvège, de la Suisse et d'Antigua-et-Barbuda. Pour les engagements reçus en 2010 au titre du quinzième cycle d'octroi de subventions, le Gouvernement espagnol demeure le principal contributeur du Fonds⁶, suivi des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Islande et du Liechtenstein. Les Gouvernements finlandais et coréen ont également financé deux postes d'administrateur auxiliaire pour le secrétariat du Fonds.

38. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. En 2010, Avon Products Inc. et Johnson & Johnson étaient les principaux partenaires privés du Fonds. Johnson & Johnson subventionne depuis 2005 un programme spécial du Fonds sur les liens entre la violence contre les

⁶ Le Gouvernement espagnol a également été le principal contributeur pour le quatorzième cycle d'octroi de subventions, mais ces fonds ont été attribués en 2009 au premier lot de bénéficiaires.

femmes et le VIH/sida. L'organisation à but non lucratif Zonta International a fait une contribution généreuse pour la cinquième année consécutive. Le Fonds a également reçu de l'aide des comités nationaux pour UNIFEM au Canada, au Japon et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁷.

39. En 2010, le Fonds d'affectation spéciale a adopté et commencé à appliquer une stratégie de collecte de fonds pour réaliser l'objectif fixé par le Secrétaire général dans le cadre de l'initiative Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes visant à lever 100 millions de dollars au titre des subventions de 2015. À cette fin, le Fonds s'est attaché à intégrer ses activités de communication et de sensibilisation. En collaboration avec l'initiative du Secrétaire général, le Fonds a organisé une réunion de haut niveau pour encourager la participation du secteur privé à l'action menée en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Lors d'une manifestation ouverte au public à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Secrétaire général a annoncé le quinzième appel à propositions et lancé une campagne de promotion mobile pour renforcer la visibilité du Fonds et encourager les dons individuels.

VIII. La voie à suivre

40. Entrant dans sa quinzième année, le Fonds d'affectation spéciale continuera d'appuyer des programmes de haute qualité fondés sur des données factuelles, qui atteignent les résultats escomptés avec un effet maximum. Conformément à l'orientation stratégique établie dans *Vision 2015* et aux recommandations de l'évaluation externe réalisée en 2009, le Fonds renforcera ses méthodes de collecte et de diffusion des expériences concluantes en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes. En 2010, le Fonds a posé des bases solides pour un système de gestion des connaissances, comme décrit au chapitre V plus haut. Les prochaines mesures comprennent l'achèvement d'un système de surveillance mondial avancé pour saisir et suivre plus efficacement les résultats des bénéficiaires et les rendre plus accessibles à un public mondial. En 2011, dans le but de faciliter l'apprentissage mutuel, le Fonds créera diverses plates-formes mondiales pour mettre en rapport les bénéficiaires utilisant des stratégies ou des solutions similaires.

41. La création par l'Assemblée générale d'ONU-Femmes en 2010 fournit un cadre institutionnel bienvenu pour renforcer la coopération et rassembler le savoir-faire mondial en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Bien que le Fonds d'affectation spéciale soit constamment en train de répondre à une colossale demande mondiale de programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes, il cherchera les moyens de mobiliser les ressources disponibles à mesure qu'il renforce son action pour trouver des partenaires stratégiques nouveaux et divers.

⁷ Des contributions ont été faites au titre du quinzième cycle d'octroi de subventions.

IX. Programmes d'UNIFEM (composante d'ONU-Femmes) sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

42. UNIFEM (composante d'ONU-Femmes) appuie actuellement des programmes de lutte contre la violence sexiste dans environ 90 pays. Dans le cadre de sa stratégie intitulée « Une vie sans violence : permettre à l'émancipation des femmes et à l'égalité des sexes de porter pleinement leurs fruits », UNIFEM a continué d'élargir ses activités de sensibilisation et de programmation, ses partenariats et la collaboration interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national, comme il ressort de ce qui suit.

Appuyer les politiques, les lois et leur mise en œuvre

43. Dans le cadre de sa politique et de ses services consultatifs techniques destinés aux pays, aux défenseurs et aux autres parties prenantes, UNIFEM a apporté son appui à des mécanismes pour les femmes dans huit pays des Caraïbes afin de les aider à élaborer des plans d'action nationaux factuels visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes; il en a fait de même aux Seychelles, avec le Ministère de la santé et du développement social; et dans le territoire palestinien occupé, avec le Ministère des affaires féminines, pour l'élaboration d'une stratégie nationale, une première dans la région arabe.

44. Grâce à ses activités régulières avec les parlementaires, les mécanismes pour les femmes et le mouvement des femmes, UNIFEM continue d'appuyer l'action menée en faveur des réformes législatives visant à mettre fin à l'impunité et à améliorer l'accès des femmes à la justice. Au niveau régional, cela s'est traduit, notamment, par une collaboration élargie avec l'Union interparlementaire afin d'améliorer les possibilités qu'ont les législateurs d'apprendre et d'échanger des bonnes pratiques pour renforcer l'application et le suivi, et élaborer un budget tenant compte de la problématique hommes-femmes, et d'achever un mémorandum d'accord interinstitutions. Au niveau national, UNIFEM a appuyé les réformes légales, avec l'adoption de la loi sur la violence familiale au Timor-Leste et les modifications apportées aux lois albanaises sur la violence familiale qui ont permis d'améliorer les mesures de confidentialité, les logements durables et la coordination des systèmes de réponse communautaires des autorités locales.

Améliorer l'accès des rescapés aux services et à la justice et renforcer les capacités des principales institutions politiques et prestataires de services

45. L'un des domaines d'action privilégiés d'UNIFEM est l'accès à la justice pour les victimes, notamment l'appui qu'il continue d'accorder en Argentine, aux côtés du PNUD et de l'UNICEF, au nouveau Bureau de lutte contre la violence familiale créé au sein de la Cour suprême, premier du genre au niveau national. Le Bureau aide les femmes victimes de violence, en leur désignant notamment des tribunaux civils ou pénaux et des services sociaux ou de santé. Le tribunal est chargé de suivre et d'évaluer les dossiers, de fournir des informations permettant d'analyser les schémas d'impunité et la jurisprudence pour les affaires de violence familiale. En Thaïlande, la formation du personnel judiciaire a pour but d'aider celui-ci à mieux appliquer la loi contre la violence familiale; en outre, l'aménagement des salles d'audience, par l'installation de cloisons et de caméras, permet désormais de mettre les victimes à l'abri d'une confrontation directe avec leurs oppresseurs. Au Nigéria,

l'appui au système juridique a abouti à la publication d'un manuel sur l'accès à la justice pour les victimes de la traite, *Access to Justice for Trafficked Persons*, qui explique comment saisir un tribunal, dès l'instant où une victime de la traite aurait été identifiée à la clôture de l'affaire.

46. UNIFEM a également contribué à améliorer les politiques et la prestation de services destinés aux femmes victimes de violence dans divers pays, notamment par son travail avec des mécanismes nationaux pour les femmes au Ghana, au Libéria et au Pérou; à élargir l'accès à l'assistance juridique en Éthiopie, aux Fidji et dans les territoires palestiniens occupés; et à renforcer les interventions de la police au Nigéria. Il a également collaboré avec des groupes de femmes marginalisées (femmes autochtones, réseaux de femmes vivant avec le VIH/sida, jeunes femmes et travailleuses migrantes d'Afrique, d'Asie, de la Communauté d'États indépendants, d'Amérique latine et des Caraïbes) pour veiller à ce que les décideurs s'acquittent de leur responsabilité de mettre fin à la violence. L'initiative « Stopper la violence contre les femmes » lancée dans la sous-région de la CEDEAO rassemble les mécanismes nationaux pour les femmes, les chefs religieux, les associations d'avocates et les plates-formes des femmes rurales, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la composante Afrique de l'initiative du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

47. Dans le droit fil de cette campagne, l'UNIFEM a fourni une assistance technique et financière à la Conférence internationale de haut niveau sur le rôle des services de sécurité dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, qui s'est tenue en octobre 2010, à Kigali, sous l'égide de la Police nationale rwandaise et du Bureau des affaires féminines des forces armées rwandaises, en partenariat avec l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». Ont assisté à la conférence des chefs de police, des officiers de police et des militaires de rang supérieur chargés des services de police de proximité et des questions d'égalité des sexes, des représentants d'organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et des universités, venant d'Afrique et d'ailleurs. La Déclaration de Kigali sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, adoptée à la conférence, réaffirme la volonté d'agir et le souci de continuer de s'inspirer des meilleures pratiques pour davantage de justice et de services en faveur des rescapés du continent.

48. S'agissant de l'appui au renforcement des capacités au niveau mondial, UNIFEM, à la session de la Commission de la condition de la femme en mars 2010, a lancé une ressource en ligne à l'intention des prestataires de services, des programmeurs, des décideurs et des défenseurs, qui fournit un accès immédiat à « ce qui fonctionne le mieux » pour lutter contre la violence sexiste : le Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles (voir <http://www.endvawnow.org/?languages=FRA>). Mis au point avec des experts éminents et des organisations du monde entier, ce site propose des orientations de haute qualité en plusieurs langues sur la manière de concevoir, d'exécuter, de suivre et d'évaluer des programmes, ainsi que plus de 700 outils recommandés dans plus de 50 langues, avec une base de données intégralement interrogeable. Il puise dans les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les évaluations réalisées par les pays, les organisations de la société civile, les chercheurs et les organismes des Nations Unies. Pour l'heure, des modules d'élaboration de programmes complets sont disponibles (entre 200 et 300 pages chacun) sur les éléments essentiels de la programmation, le suivi et l'évaluation, les villes sûres, les hommes et les garçons,

la législation, dont une version plus avancée prévue en 2011, y compris sur la prévention, la santé, l'éducation et les campagnes.

Élargir les systèmes de collecte, d'analyse et de suivi des données

49. La collecte et l'analyse des données est un autre domaine où UNIFEM apporte son appui, notamment pour l'élaboration de politiques publiques efficaces (par exemple en Guinée-Bissau et en République de Moldova) et pour aider les réseaux de femmes à assurer le suivi des progrès (en Équateur, par exemple). Dans le cadre du lancement du Programme pour des villes sûres sans violence à l'égard des femmes dans le monde (voir par. 56 plus bas), une initiative de recherche conjointe a été lancée en Inde par le Département du développement de la femme et de l'enfant, le Gouvernement de Delhi, Jagori, le bureau d'UNIFEM en Asie du Sud et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, pour appeler l'attention des décideurs et du public sur l'ampleur du harcèlement et de la violence sexuels que subissent les femmes dans les espaces publics à New Delhi. Une autre étude a été réalisée sur les pratiques de collecte de données dans certaines organisations d'Europe du Sud-Est, principalement axées sur la violence familiale, en vue d'élaborer un ensemble d'indicateurs permettant de surveiller la prévalence de la violence à l'égard des femmes et d'assurer le suivi des mesures institutionnelles prises face aux crimes violents contre les femmes.

Lutter contre la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre

50. En 2010, UNIFEM a entamé la deuxième phase d'un programme multipays de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes au niveau local et consistant en activités au niveau mondial ainsi qu'en Haïti, au Libéria, en Ouganda et au Timor-Leste. Parmi ces dernières, on peut citer le renforcement des capacités de la police de ces quatre pays par des cycles de formation ou une révision des programmes de formation, la fourniture de matériels, notamment des véhicules et des équipements de communication leur permettant de réagir plus efficacement aux violences à l'égard des femmes, l'organisation d'échanges et d'activités renforçant la confiance avec les associations féminines, la fourniture d'un appui permanent aux comités de sécurité collective locaux en Haïti, l'élaboration d'un système de surveillance et de suivi des cas de violences sexistes au Timor-Leste et la formation des magistrats à la jurisprudence nationale au Libéria, ainsi que le projet d'extension du modèle de « maison de la paix », qui est un bon exemple de stratégie locale de protection conduite par les femmes.

51. Dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, désormais présidée par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, UNIFEM a pris la direction de plusieurs activités : principalement, a) la sensibilisation, par le biais de la campagne « Get crossed » (Manifestez votre colère), une pétition « Dire non aux violences sexuelles en temps de conflit » et 26 Journées portes ouvertes sur les femmes, la paix et la sécurité, organisées avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, qui ont culminé avec la Journée portes ouvertes mondiale où les militantes ont eu l'occasion de présenter leurs revendications, priorités et recommandations aux responsables de l'Organisation des Nations Unies dans leur pays; b) le lancement de la publication *Addressing conflict-related sexual violence: an analytical inventory of peacekeeping*

practice (Lutter contre les violences sexuelles en période de conflit : inventaire analytique des pratiques de maintien de la paix), qui rassemble des exemples de stratégies de protection et de prévention et leur traduction dans des outils de formation scénarisés, à l'intention des personnels militaires de maintien de la paix avant leur déploiement ou en cours de mission; et c) la poursuite de la collaboration entre UNIFEM et le Département des affaires politiques en matière de médiation, et le lancement d'une stratégie conjointe sur trois ans prévoyant entre autres d'élaborer et mettre en application des conseils pratiques à l'usage des médiateurs sur la façon de traiter, dans un processus de paix, les violences sexuelles liées à un conflit.

52. A l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, deux rapports principaux sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2010/73 et S/2010/498) ont été soumis au Conseil à propos des violences à l'égard des femmes en général. UNIFEM a fourni un appui technique à l'élaboration d'une liste complète d'indicateurs destinés à évaluer l'application de la résolution 1325 (2000). Certains des indicateurs seront utilisés pour améliorer notre connaissance de la prévalence des violences sexuelles en temps de conflit et des formes qu'elles revêtent, du suivi policier et judiciaire des cas d'exploitation ou de violences sexuelles commises par des soldats du maintien de la paix ou des agents de l'aide humanitaire, ainsi que des cas de violence à l'encontre des femmes en général, et pour établir un indice de la sécurité physique des femmes et des filles tenant compte de la perception qu'en ont les individus et d'autres variables indirectes. Un rapport distinct sur la participation des femmes à la consolidation de la paix contient un plan d'action qui identifie des initiatives concrètes dans sept domaines clefs de la consolidation de la paix, qui ont des incidences sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et leur protection en situation de conflit ou d'après conflit, à savoir la médiation, la planification et le financement après les conflits, le déploiement des capacités civiles internationales, la gouvernance, le redressement de l'économie et l'état de droit, notamment en formulant, à l'intention des institutions judiciaires transitoires, des recommandations en matière d'assistance juridique immédiate aux femmes et en établissant des normes minimales de prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Conclure des partenariats, élargir la communication et collaborer avec les médias

53. La communication d'UNIFEM adressée aux médias, la sensibilisation du public et les efforts de mobilisation de la société continuent à s'amplifier et à s'intensifier à tous les niveaux, constituant ainsi un facteur clef pour appuyer et mobiliser les engagements et la « tolérance zéro », notamment dans le cadre de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

54. À cet égard, une contribution majeure d'UNIFEM a été de coordonner, en étroite collaboration avec divers autres organismes des Nations Unies, les composantes régionales de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». En 2010, des campagnes ont été lancées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans les Caraïbes. La campagne en Amérique latine continue d'avancer depuis son lancement en novembre 2009. La campagne d'UNIFEM « Dites non – Tous unis », qui s'est révélée un outil précieux d'engagement et de sensibilisation au niveau mondial, a

enregistré plus d'un million d'actions au cours de l'année écoulée. Parmi les nombreuses initiatives originales et innovantes aux niveaux national et régional, on citera une exposition photographique présentée par l'Union africaine pendant son sommet en Ouganda en juillet 2010, sur le thème « Make peace happen: prevent violence against women and girls », en partenariat avec UNIFEM, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange.

55. Autre exemple de communication en direction du public et des médias, à l'occasion de la coupe du monde de football en Afrique du Sud en 2010, UNIFEM s'est joint à la campagne Red Light 2010, une initiative de la société civile au niveau régional pour lutter contre la traite des femmes et des filles avant et après la coupe, et a organisé un tournoi de football à Johannesburg en avril dont le message était: « Dites non à la traite des femmes, dites oui aux droits des femmes ». Ces activités faisaient partie de la contribution d'UNIFEM en tant que membre de l'Équipe spéciale de l'Organisation des Nations Unies qui appuie les efforts de prévention de la traite des êtres humains du Gouvernement sud-africain.

56. Concourant également à mettre l'accent sur la sensibilisation et l'amélioration des stratégies de prévention, le lancement, en novembre 2010, du programme mondial innovant d'UNIFEM « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » a offert aux médias de nouvelles occasions de couvrir les phénomènes négligés mais universels du harcèlement et de la violence sexuels dans les espaces publics. Ce programme, qui cible les quartiers et bidonvilles les plus pauvres de cinq villes situées sur différents continents – Quito, Le Caire, New Delhi, Port Moresby et Kigali –, est mis en place en collaboration avec ONU-Habitat et d'autres institutions du système des Nations Unies (notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et des réseaux féminins de premier plan, entre autres partenaires. Il s'agit de la première initiative transrégionale visant à élaborer un modèle validé de sécurisation des villes pour les femmes et les filles en réduisant le harcèlement et la violence sexuels dans les espaces publics et en améliorant la qualité de vie des populations urbaines. Ce modèle sera proposé pour être adapté aux autorités et aux parties prenantes dans des villes du monde entier.

57. Dans la lutte pour mettre fin à la violence sexiste et faire progresser l'autonomisation des femmes, il est décisif d'impliquer des partenaires nouveaux et influents, notamment du secteur privé. À cet égard, et en vue de proposer des conseils pratiques aux entreprises sur les façons d'autonomiser les femmes sur leur lieu de travail, au marché et dans leur quartier, UNIFEM a élaboré les Principes d'autonomisation des femmes (Women's Empowerment Principles) grâce à un partenariat avec le Pacte mondial. Ces principes sont conçus pour aider les sociétés à réviser leurs politiques et pratiques – ou à en établir de nouvelles – en vue d'autonomiser les femmes. Leur sous-titre « L'égalité, ça rapporte », qui s'appuie sur les pratiques réelles des entreprises tout en gardant à l'esprit les intérêts des gouvernements et de la société civile, met en relief les avantages que présentent pour les entreprises les actions menées en leur sein pour promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes. Les Principes résultent de la prise en compte de la nécessité de lutter contre la violence dans la vie des femmes, entre autres en les

protégeant du harcèlement et de l'exploitation sexuels sur leur lieu de travail et en leur donnant accès à des services relatifs aux violences domestiques.

58. Pour transformer les normes sociales qui acceptent les violences sexistes et la discrimination, il est également stratégique de travailler avec les dirigeants religieux. Au Soudan, UNIFEM travaille en partenariat avec une organisation non gouvernementale à amener les dirigeants religieux musulmans et traditionnels à se faire les défenseurs des droits fondamentaux des femmes dans le cadre légal au Darfour, et à faciliter les discussions sur les droits des femmes dans l'Islam au cours d'émissions radiophoniques. Dans cet esprit, la collaboration avec des organisations confessionnelles est présente dans diverses actions soutenues par UNIFEM, du niveau mondial au niveau local.

59. La participation d'UNIFEM à l'Initiative mondiale Clinton, entamée en 2009, s'est poursuivie, notamment en tant que partenaire déclaré lors du lancement de deux manifestations à l'occasion de la réunion annuelle de septembre 2010 (« Ensemble pour les filles » (voir par. 62 ci-dessous), et l'extension mondiale de la campagne d'avant-garde « Sonnez à la porte » dirigée par l'organisation non gouvernementale Breakthrough), et en tant que membre des groupes affinitaires organisés sur les thèmes de la violence et de la problématique hommes-femmes en préliminaire à la réunion, auxquels participaient de nombreux représentants des secteurs public et privé susceptibles de créer de nouveaux partenariats.

Impliquer les groupes d'importance stratégique : les adolescents et les jeunes, les hommes et les garçons

60. De plus en plus d'éléments indiquent que la prévention de la violence à l'égard des femmes doit commencer dès le jeune âge et que l'implication des adolescents et des jeunes, ainsi que des hommes de tout âge, est un facteur décisif de succès.

61. La stratégie d'UNIFEM met au premier plan la promotion des droits et des besoins des adolescentes et le rôle des jeunes des deux sexes dans la prévention. Il fait partie de la vingtaine de partenaires de la campagne Man Up – la première initiative mondiale exclusivement tournée vers le dynamisme et la mobilisation des jeunes dans le combat pour la suppression de la violence à l'égard des femmes et des filles. UNIFEM est également membre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, une initiative mondiale axée sur les besoins et les droits des adolescentes marginalisées qui s'inscrit dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et des efforts visant à l'élimination de la pauvreté et au développement. UNIFEM joue un rôle technique et de conseil clef dans la conception du cadre général du programme et plus particulièrement en ce qui concerne son volet consacré à la violence sexiste, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (qui assume la coprésidence de l'Équipe spéciale), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (également titulaire d'une coprésidence), l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'Organisation mondiale de la Santé. L'Équipe spéciale fournira appui technique et conseils aux équipes de pays de l'ONU pour élaborer des programmes intégrés; des initiatives sont en train de démarrer en Éthiopie, au Guatemala, au Libéria et au Malawi avec l'appui de la Fondation pour les Nations Unies.

62. UNIFEM continue également à soutenir l'initiative « Ensemble pour les filles », un partenariat mené par une personne privée et codirigé par le Fonds des

Nations Unies pour l'enfance et les Centres de prévention et de contrôle des maladies américains, dans laquelle sont impliquées d'autres institutions du système des Nations Unies (Programme commun ONUSIDA, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale de la Santé), et axé sur l'élargissement de la collecte de données d'enquêtes par pays sur les violences sexuelles à l'égard des filles, en vue de susciter des réactions en termes de politiques et de fourniture de services.

63. UNIFEM a également contribué à l'inscription de la problématique hommes-femmes à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des Nations Unies pour la jeunesse qui s'est tenue en 2010 à Mexico et dans la déclaration commune signée par 27 directeurs d'institutions du système des Nations Unies à New York lors du lancement mondial de l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, et a organisé au cours de la Conférence le Forum des jeunes femmes, un espace ouvert où ont été discutées des solutions innovantes pour permettre aux jeunes femmes d'agir pour la paix, la justice et le développement.

64. Une collaboration sur le plan de la sensibilisation et en matière technique a été mise en place avec des groupes masculins en faveur de l'égalité des sexes et avec l'alliance MenEngage, dont UNIFEM est membre du Comité international consultatif aux côtés d'autres institutions du système des Nations Unies. À ce titre, on peut citer la collaboration d'UNIFEM avec des organisations partenaires possédant une expertise sur la masculinité pour élaborer un module de programme sur l'implication des hommes et des garçons dans la prévention de la violence, la réunion d'une table ronde de la Commission de la condition de la femme afin de rendre publics les résultats d'une nouvelle étude internationale reflétant les attitudes masculines sur la question de la violence sexiste, et la poursuite de la collaboration avec des réseaux masculins nationaux (par exemple en Colombie ou au Népal, entre autres).

Collaboration entre institutions

65. La plupart des efforts et des programmes évoqués ci-dessus s'inscrivent dans des partenariats avec une série de parties prenantes, gouvernements, société civile, mouvement des femmes, experts et chercheurs, et font intervenir une collaboration entre institutions de l'ONU.

66. UNIFEM continue de jouer un rôle clef dans les efforts et programmes conjoints des équipes de pays pour lutter contre la violence à l'égard des femmes dans de nombreux pays, notamment en assumant la présidence ou la vice-présidence de groupes thématiques sur l'égalité des sexes, et en tant qu'institution partenaire ou dirigeante de programmes des équipes de pays (notamment ceux consacrés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre des Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Bangladesh, en Colombie et au Maroc).

67. Au niveau du Siège, UNIFEM continue de servir activement en tant que membre fondateur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, du Sous-Groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes, du Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes créé au sein du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (notamment en tant que

partenaire de la mise en œuvre des programmes pilotes des équipes de pays) et en tant que membre du Groupe de travail interinstitutions de la campagne UNITE du Secrétaire général et du Comité directeur de haut niveau présidé par la Vice-Secrétaire générale. Au niveau régional, par exemple, outre son rôle crucial dans le déploiement de la campagne UNITE du Secrétaire général, UNIFEM collabore également avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les Volontaires des Nations Unies au sein du programme régional conjoint en Asie et dans le Pacifique intitulé « Partenaires pour la prévention : agir auprès des garçons et des hommes pour prévenir la violence sexiste ».
